



Fiche - Proposition n° 2

Favoriser le maintien à domicile des patients



- **Inciter financièrement les actes à domicile**

Afin de permettre aux professionnels de santé libéraux d'assurer les sorties d'hospitalisation, y compris les sorties précoces, ainsi que le maintien à domicile des patients les plus fragiles, il devient urgent d'inciter financièrement les prises en charge à domicile.

- **Prendre des mesures spécifiques en direction des professionnels de santé libéraux afin de compenser le prix des carburants et de leurs équipements**

A l'instar de tous les Français, les professionnels de santé sont concernés par la hausse des prix des carburants. Les professionnels de santé libéraux qui prennent en charge une partie, parfois majeure, de leur patientèle à domicile, sont particulièrement impactés par ces augmentations.

Leurs déplacements au domicile des patients peuvent être quotidiens, que ce soit en zone urbaine, péri-urbaine ou en zone rurale. Leurs modalités d'exercice ainsi que l'obligation de continuité des soins à laquelle ils sont soumis ne leur permettent pas d'utiliser les transports en commun et ils ne bénéficient d'aucune aide spécifique.

Pourtant, la mission de santé publique assurée quotidiennement par les professionnels de santé libéraux ne peut être ignorée : ces derniers sont essentiels au maintien à domicile des patients les plus âgés et de ceux en situation de dépendance.

Si l'Etat a mis en place certaines mesures, que l'UNPS salue, afin de compenser l'inflation, celles-ci ne sont pas suffisantes et ne bénéficient pas à l'ensemble des professionnels de santé libéraux.

Pour être en mesure de garantir une prise en charge satisfaisante au domicile de leurs patients, certains professionnels de santé libéraux n'ont d'autre choix, à ce jour, que de rogner sur leurs bénéfiques. D'autres ont déjà renoncé aux déplacements à domicile, participant ainsi au phénomène d'inégalité territoriale d'accès aux soins.

Il est urgent de prendre des mesures spécifiques en direction des professionnels de santé libéraux afin de compenser la hausse très importante du prix des carburants, de leurs équipements et, plus généralement, d'apporter des solutions pour développer l'exercice à domicile.

- **Faciliter le stationnement des professionnels de santé libéraux**

Lorsqu'ils se déplacent au domicile de leurs patients, les professionnels de santé sont souvent confrontés aux embouteillages, à l'impossibilité de se garer et peuvent s'exposer à une contravention. Afin de favoriser le maintien à domicile des patients, il est indispensable de faciliter le stationnement des professionnels de santé libéraux.

- **Prendre des mesures incitatives pour l'achat de véhicules électriques par les professionnels de santé libéraux**

Ces mesures pourraient prendre la forme d'incitations à l'achat de véhicules électriques, ou encore de mesures fiscales.